

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 7 octobre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 octobre 2014 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Sont également présents :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;
Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Demande d'appui - Sauvons Postes Canada.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2013 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable
 - 5.2 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prévoir des travaux de réfection de la traverse du chemin de fer qui passe sur la route du Sanctuaire.
 - 5.3 Autorisation d'un emprunt au montant de 6 670,67 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour l'acquisition d'un simulateur de flammes pour la formation pour le service des incendies.
 - 5.4 Du 5 au 11 octobre 2014 - Semaine de la prévention des incendies sous le thème « *Sitôt averti, sitôt sorti!* ».
 - 5.5 Acceptation - Embauche du personnel affecté à la brigade scolaire pour l'année 2014-2015.
 - 5.6 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins.
 - 5.7 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - Année 2014.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation, un lotissement et une fin autre que l'agriculture relativement aux lots 3 603 205 et 3 603 207.
- 6.2 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à la Compagnie 6923470 Canada inc. concernant une infraction à l'article 10.1.7 du règlement de zonage numéro 62-2006.
- 6.3 Demande de dérogation mineure no. 2014-74 - Mme Josette Turmel, 214, avenue Nadeau, zone 31-H.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation d'un emprunt au montant de 4 926,26 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour l'acquisition d'un module au parc de planches à roulettes.
- 7.2 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique familiale.
- 7.3 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation à la 4^e édition Vin & Fromage de la Fondation du Sanatorium Bégin.
- b) Participation à la Soirée Reconnaissance 2014 "Hommage aux femmes d'influence" de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

175-10-2014

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

4.2 Positionnement du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin en regard de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux annoncée par le ministre Gaétan Barrette.

8.1 Motion de félicitations - M. Jude Émond.

11.1-c) Commandite exclusive du Cocktail de bienvenue de la Soirée reconnaissance 2014, sous le thème "Hommage aux Femmes d'influence".

11.1-d) Participation à l'activité bénéfice "Dégustation de Bières et Tapas" du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

176-10-2014

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

177-10-2014

4.1

DEMANDE D'APPUI - SAUVONS POSTES CANADA

Attendu que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au ministre responsable de Postes Canada que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée à l'unanimité.

178-10-2014
4.2

**POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
LAC-ETCHEMIN EN REGARD DE LA RÉORGANISATION DU RÉSEAU DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ANNONCÉE PAR LE MINISTRE
GAÉTAN BARRETTE**

ATTENDU le dépôt du projet de loi no 10 sur la modernisation du réseau de la santé et des services sociaux par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette;

ATTENDU que ce projet de loi se résume, entre autres, à l'abolition des 18 Agences de la santé et de services sociaux de la province et la fusion de 180 services administratifs pour n'en conserver qu'un seul par région, sauf dans la région de Montréal;

ATTENDU que le projet de loi no 10 mènerait à la création d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), issu notamment de l'abolition de l'Agence de la santé et des services sociaux et de la fusion de tous les autres établissements de la région, assurant à l'avenir la prestation des soins et des services à la population du territoire, incluant le volet santé publique;

ATTENDU que l'annonce de la fusion de 180 services administratifs, pour n'en conserver qu'un seul par région, implique que les décisions quant à l'offre de service dans toute la région de Chaudière-Appalaches seront prises par le futur CISSS possiblement localisé à Sainte-Marie-de-Beauce et que, conséquemment, des endroits tels que Thetford-Mines, Saint-Georges et Lac-Etchemin n'auront que des points de service et aucun pouvoir décisionnel, tout comme tous les autres centres administratifs qui seront fusionnés;

ATTENDU que les conseils d'administration des 180 services administratifs opérant en région actuellement sont composés de bénévoles issus de leur milieu respectif et constituent l'instance qui décide des services offerts sur leur territoire;

ATTENDU que la réforme proposée par le ministre Barrette aura pour effet que les établissements actuels, entre autres, les Centres de santé et de services sociaux en région, n'existeront plus et qu'il n'y aura plus de conseils d'administration avec des représentants de la population pour faire entendre la voix des citoyens quant aux meilleurs services qui pourraient être offerts dans leur région;

ATTENDU que la réforme proposée par le ministre Barrette engendrera indéniablement une perte importante de la participation citoyenne et un grand recul pour les régions ayant des établissements de santé sur leur territoire, en partie par l'éloignement et la complexité de la nouvelle structure administrative proposée n'aidant en rien l'offre de services;

ATTENDU que l'ensemble des décisions sera concentrée dans une superstructure

bureaucratique qui sera loin de la réalité et des besoins de la population pour laquelle elle prendra des décisions et fera des choix stratégiques;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Etchemin se questionne sérieusement sur l'initiative plutôt très centralisatrice du ministre d'abolir les agences lorsqu'en réalité on les remplace tout simplement par une plus grosse et plus complexe structure régionale dont le coût de fonctionnement ne générera possiblement pas les économies escomptées d'au moins 220 millions \$ par année pour l'État québécois, selon le ministre Gaétan Barrette;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Etchemin s'inquiète et se questionne pour la démocratie en santé alors que les membres du conseil d'administration de la nouvelle gouvernance seront choisis par le ministre;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE bien que le statu quo ne semble pas la solution pour réformer et améliorer le système de santé au Québec et que certaines fusions de services et d'établissements puissent permettre des économies et améliorer la desserte auprès des bénéficiaires et utilisateurs des services et soins de santé;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin signifie sa vive opposition au projet de loi 10 annoncé récemment par le ministre Gaétan Barrette, étant donné que cette réforme, telle que présentée, aura pour effet de retirer la voix de la population quant à l'offre de services sur son territoire et que l'administration des établissements de santé sera politisée davantage;

QUE demande soit adressée au ministre Gaétan Barrette à l'effet que toute réforme affectant les services de santé et sociaux puissent toujours garantir, protéger et défendre le principe démocratique d'une réelle voix citoyenne qui puisse demeurer en faveur des régions.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

179-10-2014
5.1

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2013 SELON LES EXIGENCES DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Considérant que tous les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2013;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 2 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin portant sur les résultats obtenus pour l'année 2013 et approuvé par le MAMROT le 2 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

180-10-2014
5.2

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DE PRÉVOIR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TRAVERSE DU CHEMIN DE FER QUI PASSE SUR LA ROUTE DU SANCTUAIRE

Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, par le biais d'une résolution du Conseil municipal, demande à la Municipalité de Lac-Etchemin d'améliorer la traverse qui est jugée non sécuritaire pour les usagers de la route;

Considérant que, suite à une inspection, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, reconnaît que cette traverse manque d'entretien de même que l'état de la chaussée localisée dans l'emprise de celle-ci;

Considérant que l'entretien et la réfection de cette traverse ainsi que son emprise sont de la responsabilité de Transports Québec;

Considérant que l'état de cette traverse rend difficile un entretien adéquat de la route pendant les conditions hivernales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité Lac-Etchemin demande à Transports Québec d'entretenir cette traverse de chemin de fer et son emprise au plus tôt afin d'améliorer la sécurité pour les usagers qui y circulent ainsi que pour faciliter le déneigement de la voie pendant la saison hivernale.

Adoptée à l'unanimité.

181-10-2014
5.3

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 670,67 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN SIMULATEUR DE FLAMMES POUR LA FORMATION POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Considérant que la municipalité, lors de l'élaboration de son budget "année 2014", avait convenu l'acquisition d'un simulateur de flammes pour la formation pour le service des incendies;

Considérant que le coût net est de 6 670,67 \$ et que la municipalité finance ledit équipement à même son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin emprunte à même son fonds de roulement le montant de 6 670,67 \$ afin de financer le coût d'acquisition pour le simulateur de flammes pour la formation pour le service des incendies;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en quatre (4) versements égaux remboursables le 1^{er} mai de chaque année à compter de mai 2015 jusqu'à 2018 inclusivement soit un montant de 1 667,66 \$ pour l'année 2015 et 1 667,67 \$ par année pour les années 2016 à 2018 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

182-10-2014
5.4

DU 5 AU 11 OCTOBRE 2014 - SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES SOUS LE THÈME « SITÔT AVERTI, SITÔT SORTI! »

Considérant l'importance pour toutes les Québécoises et tous les Québécois de s'interroger sur la prévention des incendies dans leur milieu de vie;

Considérant que le thème de cette année "*Sitôt averti, sitôt sorti!*" invite les familles à augmenter les chances de sortir sain et sauf d'un incendie, en appliquant la formule suivante :

- Vérifiez l'avertisseur de fumée;
- Préparez un plan d'évacuation;
- Exercez-vous à évacuer.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la municipalité déclare la semaine du 5 au 11 octobre 2014, "Semaine de la prévention des incendies" sous le thème "*Sitôt averti, sitôt sorti!*";

QUE la municipalité invite ses citoyennes et ses citoyens à participer, le 8 octobre à 19 h, à "*La Grande Évacuation*" qui est un événement annuel où tous les citoyens du Québec, en particulier les familles, sont invités à faire un exercice d'évacuation en cas d'incendie, le même jour, au même moment;

QUE la municipalité incite ses citoyennes et ses citoyens à consulter, sur le site internet du ministère de la Sécurité publique au www.msp.gouv.qc.ca, les diverses informations disponibles dans le cadre de cette semaine de la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité.

183-10-2014
5.5

ACCEPTATION - EMBAUCHE DU PERSONNEL AFFECTÉ À LA BRIGADE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2014-2015

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte l'embauche du personnel affecté à la brigade scolaire pour l'année 2014-2015 soit :

- Nicole Mercier (22 novembre 1999);
- Francine Mercier (4 octobre 2001);
- Lucette Belletête (4 septembre 2014).

Adoptée à l'unanimité.

184-10-2014
5.6

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DES ETCHEMINS

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est une des principales composantes de la Régie intermunicipale des déchets solides des Etchemins;

Considérant qu'il y a obligation pour la régie de faire accepter ses prévisions budgétaires par les municipalités membres;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ces prévisions budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son accord aux prévisions

budgétaires du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour l'année 2015 et qu'elle accepte de payer sa quote-part fixée à 51 005 \$ pour défrayer les coûts annuels liés à la fermeture de l'ancien site d'enfouissement situé à Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

185-10-2014
5.7

ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL" - ANNÉE 2014

Considérant que le ministre délégué aux Transports, M Robert Poëti, suite à la recommandation de la députée de Bellechasse Mme Dominique Vien, a répondu favorablement à la demande de subvention déposée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - année 2014 en accordant une subvention de 14 985 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage de la côte du 2^e Rang, du chemin de l'Étang, de l'avenue Nadeau et du pavage dans les rangs et autres rues, au montant de 233 572,05 \$;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

186-10-2014
6.1

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE ALIÉNATION, UN LOTISSEMENT ET UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE RELATIVEMENT AUX LOTS 3 603 205 ET 3 603 207

Attendu que le projet vise à obtenir l'autorisation afin de déplacer la résidence possédant un droit acquis au sens des articles 101 et 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1) située au 245, 8^e Rang. Le demandeur, M. Roger Gagnon, s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin qu'elle autorise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 603 207 du cadastre du Québec, soit une superficie de 3 999,10 mètres carrés, et ce, tel que délimité au plan réalisé par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 2014. De plus, le demandeur désire inclure le garage de 8,61 mètres par 12,93 mètres dans la superficie visée par ladite demande afin d'entreposer sa machinerie agricole utilisée pour l'exploitation de ses lots forestiers;

Attendu que cette demande représente l'une des conditions de la promesse d'achat acceptée pour la vente de la ferme localisée sur les lots 3 603 207, 4 341 230 et 4 341 228 à la ferme Héritage Jersey inc.;

Attendu que le déplacement de ladite résidence unifamiliale isolée est nécessaire en raison de la proximité de la résidence au 243, 8^e Rang, des bâtiments de la ferme et du chemin d'accès. De plus, des conduites d'égoûts pluviales provenant des deux silos, de la vacherie et de la remise à machinerie sont localisées sur le lot 3 603 205;

Attendu que si ladite demande est autorisée par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, la majeure partie du lot 3 603 205 sera intégrée au lot 3 603 207 à des fins pour l'agriculture;

Attendu que lesdits lots sont localisés dans la zone 72-A au sens du règlement de zonage numéro 62-2006. Dans cette zone, les résidences unifamiliales isolées et les exploitations d'élevages agricoles sont autorisées à titre d'usage principal sur un terrain. En conséquence, la demande est conforme au règlement de zonage numéro 62-2006;

**POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1) :

1. Le potentiel des lots et des lots avoisinants est de classe 5 selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA.
2. L'utilisation des lots à des fins agricoles est restreinte en raison de la classe de sol.
3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison que cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévues au règlement de zonage numéro 62-2006. Au contraire, le projet du demandeur permettra de réutiliser les bâtiments et les équipements existants pour la ferme Héritage Jersey inc.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il y a des emplacements disponibles en dehors de la zone agricole. Cependant, la demande vise uniquement d'échanger des parcelles de terrains de manière à rendre la ferme plus fonctionnelle.
6. Le demandeur expose également que la présente demande, si elle était acceptée, n'affecterait pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne serait pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles présentement exercées sur l'immeuble.
7. L'autorisation demandée n'occasionnera aucun impact sur la préservation des ressources en eau pour l'agriculture sur le territoire.
8. Le projet n'aura pas pour effet de multiplier les unités foncières ni d'en constituer de nouvelles. Le projet implique simplement de déplacer une résidence existante possédant des droits acquis au sens des articles 101 et 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1).
9. Si ladite demande est autorisée par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, l'acheteur pourra procéder à la transaction de la ferme en raison du respect d'une des conditions essentielles de la promesse d'achat. Cette nouvelle ferme permettra à la municipalité d'accroître la pratique de l'agriculture sur son territoire.
10. En vertu de l'article 5.2 du plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Etchemin (numéro 61-2006), le plan d'urbanisme comprend une orientation d'aménagement qui consiste à assurer la pérennité des territoires agricoles et forestiers. La présente demande permettra la création d'une nouvelle vacherie sur les lots du demandeur.
11. Les conséquences d'un refus pour le demandeur seront l'annulation d'une transaction dans le but d'exercer une nouvelle vacherie dans des bâtiments agricoles construits en 1999 et actuellement non utilisés pour l'agriculture, et ce, depuis plusieurs années.

Adoptée à l'unanimité.

**INC. CONCERNANT UNE INFRACTION À L'ARTICLE 10.1.7 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006**

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à la compagnie 6923470 Canada inc. concernant l'absence d'entretien du lot 3 603 357 en raison de la présence d'herbe possédant une hauteur supérieure à 15 centimètres, et ce, contrevenant ainsi à l'article 10.1.7 du règlement de zonage numéro 62-2006.

187-10-2014
6.3

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2014-74 - MME JOSETTE
TURMEL, 214, AVENUE NADEAU, ZONE 31-H**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2014-74 soumise par Mme Josette Turmel relativement à sa propriété sise au 214, avenue Nadeau, à Lac-Etchemin;

Considérant que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputée conforme la largeur du lot 3 602 207-Ptie délimité sur le plan descriptif réalisé par M. Denis G. Genest, arpenteur-géomètre, en date du 7 juillet 2014 (dossier 32 640), de 15,54 mètres alors que la norme prescrite est de 18 mètres en vertu des dispositions de l'article 4.1.4 du règlement de lotissement numéro 63-2006;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3.1 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 66-2006 de la Municipalité de Lac-Etchemin (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 23 septembre 2014 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée (résolution no. CCU-2014.09.76));

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 23 septembre 2014;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2014-74 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin pour les raisons suivantes :

- Le lot 3 602 207 possède un droit acquis en ce qui à trait à la largeur du lot en raison de la création de la parcelle de terrain du 214, avenue Nadeau, avant l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme de la Corporation de la Ville de Lac-Etchemin en date du 11 février 1974 (règlement numéro 70-74) qui exigeait une largeur minimale de 18 mètres pour un lot desservi par les services d'aqueduc et d'égout pour un usage de type habitation unifamiliale isolée.
- L'empiètement des bâtiments complémentaires localisés sur la propriété sise au 216, avenue Nadeau, a été réalisé il y a au moins vingt ans.
- Le projet du demandeur vise à régulariser la situation de la propriété desdits bâtiments complémentaires de la propriété sise au 216, avenue Nadeau.

- La vente de terrain n'aura pas pour effet d'accroître le caractère dérogatoire de la largeur du lot 3 602 207. De plus, la profondeur dudit lot restera inchangée.
- La superficie du terrain du demandeur diminuera légèrement, et ce, de manière à maintenir une superficie minimale conforme aux dispositions de l'article 4.1.4 du règlement de lotissement prévue pour ce type d'usage.
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.
- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

188-10-2014
7.1 **AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 4 926,26 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN MODULE AU PARC DE PLANCHES À ROULETTES**

Considérant que la municipalité, lors de l'élaboration de son budget "année 2014", avait convenu l'acquisition d'un module au parc de planches à roulettes;

Considérant que le coût net est de 4 926,26 \$ et que la municipalité finance ledit équipement à même son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin emprunte à même son fonds de roulement le montant de 4 926,26 \$ afin de financer le coût d'acquisition d'un module au parc de planches à roulettes;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en trois (3) versements égaux remboursables le 1^{er} mai de chaque année à compter de mai 2015 jusqu'à 2017 inclusivement soit un montant de 1 642,08 \$ pour l'année 2015 et 1 642,09 \$ par année pour les années 2016 et 2017 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

189-10-2014
7.2 **CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique familiale ainsi que la durée de leur mandat :

Membre d'office :

Conseiller ou conseillère municipal;
(Agit comme président du comité)

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;
(Agit comme personne-ressource et secrétaire)

Représentants de la population :

Siège no. 1	Vacant	
Siège no. 2	M. Gilles Neault	(octobre 2014 à septembre 2016)
Siège no. 3	Mme Germaine Lessard	(octobre 2014 à septembre 2015)
Siège no. 4	Mme Sabrina Lamontagne	(octobre 2014 à septembre 2016)
Siège no. 5	Mme Chantal Bergeron	(octobre 2014 à septembre 2015).

Adoptée à l'unanimité.

190-10-2014
7.3

VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu deux (2) demandes;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal verse les subventions suivantes :

Anne Gagné	86,75 \$
Planche à neige - 21 et 22 février 2014	
Owl's Head 2014 - Mansonville en Estrie	
Anne Gagné	34,33 \$
Planche à neige - 7 au 9 mars 2014	
Coupe Québec - Mont Ste-Marie, Gatineau	

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) – AUTRE(S) :

8

MOTION DE FÉLICITATIONS - M. JUDE ÉMOND

8.1

Monsieur le conseiller Paul Poulin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Jude Émond, directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour sa contribution au succès de l'activité culturelle "La Route des créateurs" qui a eu lieu les 27 et 28 septembre dernier en permettant à l'exposition permanente de se tenir au Centre des arts et de la culture.

En effet, environ 250 personnes ont circulé au Centre des arts en cette fin de semaine pour admirer les œuvres des artistes, échanger avec les fermières et participer à une activité avec la chorale.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

191-10-2014
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour septembre 2014 pour la somme de 516 402,72 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 408 622,06 \$ et déboursés directs : 107 780,66 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

6 septembre 2014

Remerciements de la part des membres du conseil d'administration de l'Association Régionale de Camping Caravaning Chaudière-Appalaches pour la belle collaboration de la municipalité lors de l'organisation du rassemblement provincial qui a eu lieu du 17 au 20 juillet 2014 à l'aréna. Les équipages ont profité de l'hospitalité de Lac-Etchemin pour découvrir divers attraits touristiques. Ce soutien a été apprécié de tous les participants et les organisateurs lors de cette fin de semaine mémorable.

2 octobre 2014

Courriel reçu de Mme Pascale Dupont, agente de développement rural du CLD des Etchemins, au nom du comité organisateur, afin de remercier la Municipalité de Lac-Etchemin pour sa contribution au succès de la Route des créateurs cette année en permettant à l'exposition de la Route de se tenir au Centre des arts et de la culture. Merci également à M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire pour son aide et sa disponibilité.

11.

AFFAIRES NOUVELLES :

11.1

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :

192-10-2014
11.1-a)

**PARTICIPATION À LA 4^E ÉDITION VIN & FROMAGE DE LA FONDATION
DU SANATORIUM BÉGIN**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets au coût de 50 \$ l'unité à titre de contribution financière pour la dégustation de vins et fromages au profit de la Fondation Sanatorium Bégin, le 4 octobre prochain au Centre de vacances Camp Forestier de Saint-Luc.

Adoptée à l'unanimité.

193-10-2014
11.1-b)

PARTICIPATION À LA SOIRÉE RECONNAISSANCE 2014 "HOMMAGE AUX FEMMES D'INFLUENCE" DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BELLECHASSE-ETCHEMINS

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat d'un (1) billet au coût de 75 \$ l'unité à titre de contribution financière pour la Soirée Reconnaissance 2014 "Hommage aux femmes d'influence" de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins, le 29 octobre 2014 au Manoir Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

194-10-2014
11.1-c)

COMMANDITE EXCLUSIVE DU COCKTAIL DE BIENVENUE DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE 2014, SOUS LE THÈME "HOMMAGE AUX FEMMES D'INFLUENCE"

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 500 \$ (plus les taxes applicables) à la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins à titre de commandite exclusive du Cocktail de bienvenue de la Soirée reconnaissance 2014, sous le thème "Hommage aux Femmes d'influence" qui se tiendra le 29 octobre 2014 au Manoir Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

195-10-2014
11.1-d)

PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ BÉNÉFICE DÉGUSTATION DE BIÈRES ET TAPAS DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI LES ETCHEMINS

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets au coût de 45 \$ l'unité à titre de contribution financière pour le souper-bénéfice "Dégustation de Bières et Tapas" du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins le 14 novembre 2014 au Centre des arts et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER